



Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial

Exercice 2022

SOMMAIRE

I.	OBJECTIFS.....	3
II.	RAPPEL DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
III.	DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2022	3
	A. Exercice des droits de vote 2022	3
	B. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise	5
	C. Dialogue avec les participations détenues	6
	D. Coopération avec les autres actionnaires	6
	E. Communication avec les parties prenantes pertinentes	6

I. OBJECTIFS

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial d'EXTENDAM auprès des sociétés financées pour le compte de ses investisseurs.

II. RAPPEL DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

EXTENDAM, au titre de son activité de gestion de FIA¹ de capital investissement, FPCI, FIP et FCPR (les « **Véhicules Gérés** ») met en œuvre les dispositions prévues dans le Code monétaire et financier :

- Article L.533-22 modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 198 (V) ;
- Article R. 533-16 modifié par Décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 - art. 4.

En applications des dispositions de la Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (Directive dite « droit des actionnaires » transposée par le Décret 2019/1235 du 27 novembre 2019), et conformément à l'article R.533-16 du Code monétaire et financier, EXTENDAM met à la disposition du public sur son site internet un compte rendu annuel de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 qui comprend notamment :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

EXTENDAM peut choisir de ne pas faire figurer une ou plusieurs de ces informations à la condition que les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

III. DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2022

La politique d'engagement actionnarial d'EXTENDAM présente l'organisation dont la finalité est de :

- rendre compte des conditions dans lesquelles EXTENDAM intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement ;
- de décrire quand et comment sont exercés les éventuels droits de vote détenus dans les Véhicules Gérés afin que ces droits bénéficient exclusivement au Véhicule Géré concerné et à ses investisseurs.

Les droits attachés aux titres de sociétés financées par les Véhicules Gérés (les « **Participations** ») ont été exercés, par l'équipe de gestion conformément à la politique d'engagement actionnarial d'EXTENDAM publiée sur son site internet:

A. Exercice des droits de vote 2022

a. Principes de la politique de vote

EXTENDAM exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les Participations détenues par les Véhicules Gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- assurer le suivi des opérations des Participations ;
- garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du Véhicule Géré en question ;
- prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

b. Participation en nombre d'assemblées

L'Equipe de Gestion a la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des Participations qu'elle suit.

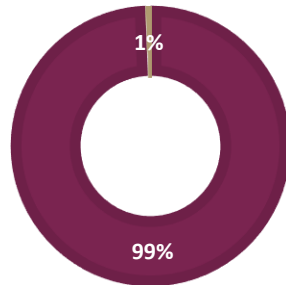
En 2022, EXTENDAM a participé à 173 des 174 assemblées générales pour lesquelles elle a été convoquée, soit un taux de participation de 99%. Ces 173 assemblées concernaient 146 Participations².

¹ Fonds d'Investissement Alternatif

² Les Participations en liquidation judiciaire n'ont pas été prises en compte. Les Participations cédées en cours d'année ont été prises en compte lorsqu'une assemblée générale a eu lieu.

TAUX DE COUVERTURE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

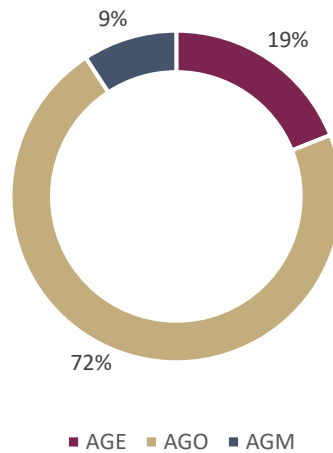
■ Participation ■ Non participation



c. Participation par type d'assemblée

La majorité des assemblées étaient des assemblées générales ordinaires (AGO) :

Participation à 173 assemblées



	Assemblées générales ordinaires (AGO)	Assemblées générales extraordinaires (AGE)	Assemblées générales mixtes (AGM)	TOTAL
Participation aux assemblées générales des sociétés non cotées	124	33	16	173

d. Mode d'exercice des droits de vote

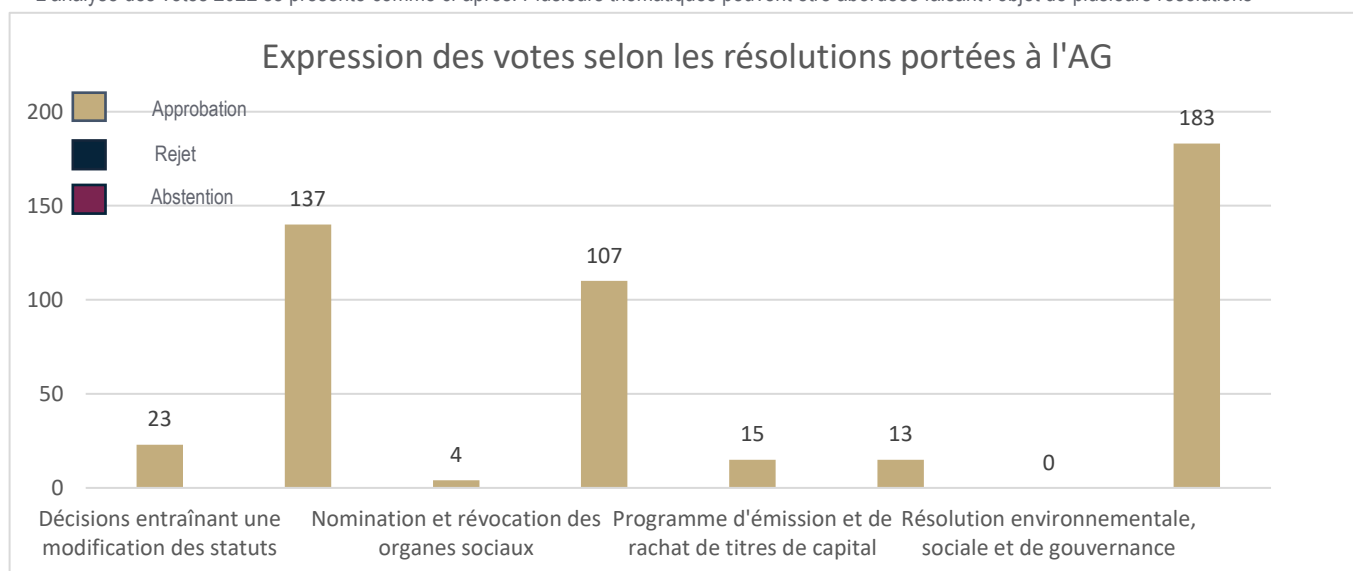
A ce jour, EXTENDAM ne fait pas appel à des conseillers de vote mais prend part au vote dans les assemblées générales des Participations des Véhicules Gérés. Si le membre de l'équipe de gestion ne peut s'y rendre physiquement, EXTENDAM exerce son droit de vote soit par correspondance soit en donnant pouvoir au dirigeant ou à un autre actionnaire en précisant le sens du vote.

Au titre des droits de vote exercés au sein de 173 Assemblées durant l'année 2022, le mode d'exercice de droit de vote se présentait de la manière suivante :

Mode d'exercice de droit de vote	En nombre	En %
Participation à l'AG	162	93%
Pouvoir donné à un actionnaire	1	1%
Vote par correspondance	10	6%

e. Analyse des résolutions proposées

L'analyse des votes 2022 se présente comme ci-après. Plusieurs thématiques peuvent être abordées faisant l'objet de plusieurs résolutions



soumises aux votes.

	Exercice du droit de vote
Approbation	482 résolutions concernant 173 AG
Rejet des résolutions	0
Abstention	0

B. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Préalablement à tout investissement dans une participation, l'équipe de gestion vérifie qu'elle ne fait pas partie des secteurs exclus (charbon, jeux, etc.).

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis juillet 2019, EXTENDAM partage les convictions et les ambitions de cette initiative internationale et a mis en place, depuis 2019, une démarche d'Investisseur Responsable. EXTENDAM est convaincue que l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des entreprises contribue à créer davantage de valeur et à mieux gérer ses risques.

L'Equipe de Gestion procède ensuite à une analyse des différents critères établis par celle-ci incluant les performances économiques, financières et extra-financières par l'intégration d'un questionnaire ESG dans le cadre des due diligences.

Dans ce cadre, depuis décembre 2020, EXTENDAM a recours à un prestataire externe Butterfly Tourism, certifié par l'ADEME (Agence De

l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Betterfly Tourism accompagne la participation hôtelière dans la réalisation de ses engagements ESG et dans la mise en œuvre de l'audit environnemental. Un premier audit est initié avant l'acquisition de la participation hôtelière. Pour ce faire, Betterfly Tourism a développé son propre logiciel nommé « Winggy », dédié aux professionnels du tourisme pour l'optimisation des coûts et des impacts environnementaux. Il permet ainsi de délivrer une étiquette environnementale (note échelonnée entre A et E) de la participation hôtelière et de suivre son avancement. En sus, EXTENDAM a développé aux côtés de Betterfly Tourism une liste de critères sociaux et de gouvernance que les Participations s'engagent à suivre chaque année.

L'ensemble des projets étudiés à compter du 1er janvier 2022 incluent dans le pacte d'associés une clause ESG et la Participation prend l'engagement formel de s'inscrire dans une démarche de progrès dans le cadre du suivi de critères extra-financiers, en acceptant d'être accompagné par le cabinet Betterfly Tourism tout au long de la période d'investissement.

C. Dialogue avec les participations détenues

La politique d'engagement actionnariale d'EXTENDAM intègre fortement les échanges réguliers avec les Participations, qu'ils soient formels ou informels, afin d'instaurer un dialogue et un partenariat constructif. Ils peuvent s'effectuer sous différentes formes : rencontres avec les dirigeants, leurs équipes et les exploitants des Participations, conférences téléphoniques, échanges de mails, etc.

EXTENDAM a mis en place une démarche ESG spécifique à son secteur d'investissement, à savoir l'hôtellerie-tourisme, qui est intrinsèquement liée à la notion de Tourisme Durable. Également dans le cadre de ces échanges, l'Equipe de Gestion les accompagne pour accélérer leur transformation en leur apportant les moyens financiers et l'expertise. EXTENDAM veille à préparer les Participations à l'hôtellerie de demain ou à toutes activités qui seraient liées. L'équipe de Gestion veille également à faire évoluer la Participation et ses instances de gouvernance à la démarche ESG comme expliqué au chapitre II.

D. Coopération avec les autres actionnaires

EXTENDAM a un dialogue permanent avec ses co-investisseurs avec l'objectif principal d'agir dans le meilleur intérêt de ses Participations détenues dans les Véhicules Gérés. Cette coopération s'effectue via divers canaux de communication (réunions, visio-conférences, etc.) et prend également forme dans les décisions prises au cours des instances en place au sein des Participations.

E. Communication avec les parties prenantes pertinentes

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique et en fonction des objectifs de développement, d'amélioration, de rénovation et d'impact territorial de ses Participations, EXTENDAM communique avec les parties prenantes pertinentes et dans un souci d'amélioration de la transparence et des pratiques en matière d'ESG.